

LAÏCITÉ

COMPTE-RENDU
SUR LA LAÏCITÉ

-

ENTRETIEN
AVEC DAVID
VELDHUIZEN ET
GEREMIE NGUEA

PRÉPARÉ PAR

Marie Monet
Pierre Magdelenne
Association des Anciens Maires de
la Loire (AAML)



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous



CONTEXTE D'ÉTUDE

Dans le cadre d'une étude sur le principe de la laïcité que nous menons au sein de l'Association des Anciens Maires de la Loire (AAML), en tant que service civique, nous sommes amenés à étudier la laïcité sous divers aspects. Pour mieux comprendre ce principe républicain, nous avons décidé d'aller interviewer différentes personnalités, issues de différents horizons, ayant un lien singulier avec ce principe. C'est à ce titre que nous avons pu dialoguer avec David Veldhuizen et Geremie Nguea, pasteurs à l'Église protestante unie de France sur la paroisse de Saint-Étienne et du Forez. Cette rencontre a pour but de mieux comprendre les liens entre la laïcité et le protestantisme, mais également de mettre en avant les propos qui ont eu lieu dans le livret de la laïcité.

PROTESTANTISME ET LAÏCITÉ

L'histoire de la laïcité française ne peut pas être comprise sans celle du protestantisme. Bien que les protestants aient toujours été minoritaires en France, leur lutte pour la liberté de conscience a fortement contribué à l'émergence du principe de laïcité. Le protestantisme réformé, inspiré par Jean Calvin, se diffuse en France à partir des années 1530. Le luthéranisme, qui est issu de la Réforme menée par Martin Luther, s'est principalement développé en Alsace et dans certaines villes de l'Est. Pendant longtemps, ces territoires ont connu des statuts politiques variés entre le royaume de France et le Saint-Empire romain germanique. Les protestants, appelés « *huguenots* », se heurtent rapidement à une monarchie qui considère l'unité religieuse comme indispensable à l'unité politique. Cette tension débouche sur les Guerres de Religion (1562-1598), marquées notamment par le massacre de la Saint-Barthélemy.

Ces conflits montrent les dangers d'un État lié à une seule religion. En 1598, Henri IV promulgue l'édit de Nantes, qui accorde aux protestants une liberté de culte limitée et certains droits politiques. Même si ce n'est pas encore la laïcité, l'idée apparaît qu'un même État peut accueillir plusieurs confessions religieuses. En 1685, Louis XIV révoque l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau. Le protestantisme devient illégal. Des centaines de milliers de protestants s'exilent ou pratiquent leur religion clandestinement. Cette période nourrit chez les protestants français une forte revendication de liberté religieuse et de séparation entre pouvoir politique et religion dominante. Au XVIII^e siècle, des penseurs comme Voltaire dénoncent les persécutions religieuses, notamment dans l'affaire de Jean Calas, un protestant injustement condamné. La notion de liberté de conscience devient progressivement un principe politique majeur.

La Révolution française accorde enfin l'égalité civile aux protestants. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme que nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses. L'État commence à se concevoir comme garant de la liberté de chacun plutôt que défenseur d'une foi particulière. Au XIX^e siècle, le système du Concordat de 1801 reconnaît plusieurs cultes (catholique, protestants réformés et luthériens, puis juif) financés par l'État. De nombreux protestants soutiennent alors l'idée d'une séparation des Églises et de l'État, car ils voient dans la laïcité une protection contre la domination d'une religion majoritaire. Cette évolution aboutit à la célèbre loi de séparation des Églises et de l'État, qui fonde la laïcité française moderne.

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE

Après la Révolution française et le Concordat de 1801, les Protestants obtiennent une reconnaissance légale. Cependant, les Églises réformées se divisent progressivement en différents mouvements. Du côté luthérien, les principales communautés se trouvent en Alsace et en Moselle, mais aussi dans quelques grandes villes françaises. Après des décennies de divisions, plusieurs branches réformées s'unissent pour former l'Église réformée de France. Cette union marque une volonté de dépasser les querelles théologiques tout en conservant une certaine diversité d'opinions. Au XX^e siècle, les différences doctrinales entre luthériens et réformés s'atténuent. Les deux traditions collaborent de plus en plus et œuvrent dans des actions communes et des relations plus étroites.

En Europe, plusieurs accords reconnaissent mutuellement leurs ministères et leurs sacrements. Le 17 mai 2013, l'Église réformée de France et l'Église évangélique luthérienne de France fusionnent. Elles créent l'Église protestante unie de France. Cette nouvelle Église rassemble ainsi les héritages de Calvin et de Luther dans une même institution. Fonctionnant à l'échelle territoriale sous forme d'association cultuelle, celles-ci sont rattachées à l'Église protestante unie de France. Cette église rassemble une pluralité d'opinions sur divers sujets, autres que la question religieuse. Il arrive que sur certaines questions éthiques ou de société, des personnes n'étant pas forcément croyantes se rapprochent par leurs convictions de cette église, par le partage de points de vue et d'opinions communes.

DÉFINIR LA LAÏCITÉ

Pour M. Veldhuizen et M. Nguea, la laïcité se définit par sa retranscription juridique, venue de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. La laïcité garantit la liberté religieuse et de conscience. Elle permet aux croyants de toutes religions, dont les protestants, d'exprimer leur croyance en toute liberté. Pour M. Nguea, l'évolution de la laïcité, depuis 1905, est une constante à prendre en compte et dont nous devons être vigilants. De plus, il lie la laïcité à la liberté d'expression. On remarque qu'aujourd'hui, *« il y a beaucoup d'espaces où on ne peut pas s'exprimer »* aussi librement qu'on le souhaiterait. Pour M. Veldhuizen, à travers la laïcité, une question se pose : *« Est-ce que la religion dépend du domaine privé ou non ? »*. Certains propos affirmeraient que la religion doit uniquement s'exprimer dans la sphère privée. Or, cela n'est pas ce que dit la loi de 1905. Cette loi entend éviter des troubles à l'ordre public et que l'État ne se mêle pas de l'organisation des cultes, tout comme les religions ne s'occupent pas de la sphère politique. La loi de 1905 permet l'organisation d'événements religieux dans l'espace public.

On peut penser à la Marche pour Jésus, qui est un événement chrétien annuel où les participants proclament publiquement leur foi en Jésus-Christ à travers des défilés, des chants et des prières. Tant que la manifestation est déclarée, il est tout à fait possible que ce genre d'événements ait lieu, dans le respect des individus et de la loi. La laïcité peut parfois être vue de façon différente chez certaines personnes, et entraîner des incompréhensions. Les Protestants réformés, du fait d'une histoire répressive à leur égard, ont tendance à être discrets sur l'expression de leur croyance. Cela a engendré une intériorisation et entraîne une partie des Protestants à maintenir une certaine discrétion quant à l'expression de leur culte. Les choses ne sont pas les mêmes chez les évangéliques, qui expriment plus ouvertement leur culte. La laïcité inclut une organisation stricte de l'espace. Cette organisation permet aux personnes ne pouvant pas accéder librement à leur lieu de culte d'avoir accès à un service d'aumônerie. Les protestants disposent d'un service d'aumônerie, comme d'autres religions.

UN REcul DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Pour M. Nguea, on constate aujourd'hui un recul de la religion, à travers la liberté religieuse, et qui s'accompagne de difficultés à pouvoir exprimer sa croyance dans l'espace public. Il faut être vigilant à ce phénomène, que l'on pourrait faussement assimiler à la laïcité. Notamment pour les jeunes générations, il reconnaît *« qu'il n'est pas facile de parler de sa croyance »* en dehors des lieux de culte. Ce recul des libertés n'est pas la laïcité. La laïcité doit permettre avant tout de pouvoir s'exprimer, dans la sphère privée et publique, tout en respectant l'autre.

La laïcité n'est pas quelque chose qui doit nous pousser à interioriser une croyance sans l'exprimer. Ce phénomène de recul pose des interrogations au niveau de l'éducation. Les individus disposent d'une dimension spirituelle, au même titre que la dimension physique et psychologique. Ces trois éléments ne peuvent pas être scindés de notre personnalité. Or, pour M. Veldhuizen, on demande aux élèves d'enlever leur part de spiritualité quand ils sont à l'école publique et ne peuvent la récupérer qu'à la sortie du temps scolaire. S'il est d'accord avec le fait de prendre des précautions pour les élèves les plus jeunes, il estime qu'à partir du collège ou lycée, qu'un vrai enseignement du fait religieux ait lieu.

ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX

L'objectif « *n'est pas de convertir les individus, mais de leur faire découvrir différentes religions, leur histoire, leurs différences et les interactions qu'elles ont entre elles* ». Ces cours permettraient de donner des clés de compréhension, pour mieux se comprendre et vivre ensemble. Ces cours sont à voir comme de la transmission d'information, afin de mieux comprendre ce sujet complexe et de le rendre plus simple à aborder dans la société. Il regrette que ce sujet soit « *tabou* » à l'école et dans la société. Certains jeunes n'ayant pas accès à un environnement spirituel pour discuter de leurs interrogations, ne peuvent pas non plus le faire à l'école, car cette institution ne dispose pas d'un espace d'échange pour aborder ces questions. Il estime qu'à cause de cela, on passe à côté d'une partie du développement humain. C'est en proposant des réponses à ce genre d'interrogations qu'il est possible, non pas de les pousser à se convertir, mais de leur permettre de mieux comprendre notre société. Le fait que l'école n'occupe pas cette place laisse le champ libre à des personnes ou groupes, inculquant à des jeunes des idées plus radicales.

Ce phénomène touche toutes les religions et laisse la porte ouverte à l'inculcation d'idées dangereuses. Au sein des religions elles-mêmes, l'enseignement d'autres religions n'est pas commun. Chez les Protestants, une partie de l'enseignement pratiqué concerne les autres branches du christianisme, mais peu les autres religions. Certaines écoles organisent des visites de lieux de culte de différentes religions, comme à Saint-Étienne. Il s'agit en majorité d'écoles privées, qui, sur le temps d'une journée, vont permettre à leurs élèves d'aller découvrir ces lieux. Ces rencontres ne peuvent pas tout résoudre, mais permettent aux élèves de poser les questions qu'ils veulent et d'obtenir une réponse. Cela permet de stopper certains préjugés. M. Veldhuizen regrette que ces initiatives ne viennent que d'écoles privées et de peu d'écoles publiques. Ce travail doit se faire sur le long terme, malgré des freins politiques importants. Cet enseignement permet de diminuer la méfiance entre les gens et montre cette pluralité des croyances, des parcours de vie et des points de vue pour une même question.

PLURALITÉ D'OPINION

L'Église protestante unie de France rassemble une pluralité d'opinions sur divers sujets, autres que la question religieuse. Il arrive que sur certaines questions éthiques ou de société, des personnes n'étant pas forcément croyantes se rapprochent par leurs convictions de cette église, par le partage de points de vue et d'opinions communes. Dans cette institution, les femmes peuvent, tout comme les hommes, devenir pasteur. L'écart entre le nombre de femmes et d'hommes pasteurs tend à s'équilibrer petit à petit. Au sein du protestantisme de manière générale, le mariage n'étant pas considéré comme un sacrement, mais plus comme une convention sociale, certaines églises protestantes peuvent célébrer des mariages de personnes de même sexe. Certaines églises du protestantisme, par rapport à d'autres religions, sont plus ouvertes à certains faits de société. Elles s'adaptent à des normes sociétales où les religions tendent à faire obstacle. Pour M. Veldhuizen, on peut « *être à la fois croyant et avoir des convictions qui ne sont pas associées* » à des questions religieuses défendues par sa religion. Que ce soit dans le protestantisme ou toute autre religion, il y a une diversité d'opinions, de manières d'appréhender la société qui n'est pas mise en avant.

DES INTERACTIONS ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE

Il existe entre les différents cultes des interactions, qui restent occasionnelles. Le fait d'organiser des événements avec d'autres cultes fait partie, pour M. Veldhuizen, de réflexions qui se font dans les institutions, en tout cas dans l'Église protestante unie de France. Entre les différentes églises chrétiennes, des rencontres écuméniques se font. Ces rencontres rassemblent les différentes branches chrétiennes, dont les catholiques et les protestants, afin de dialoguer et de faire des célébrations communes. Ces rencontres permettent entre ces différentes églises de planifier des événements communs. Pour le judaïsme, en ce qui concerne la communauté de Saint-Étienne, ils peuvent être invités pour des célébrations religieuses, avec d'autres personnalités comme des représentants de la ville ou des pouvoirs publics.

Concernant les relations interreligieuses, les interactions vont se faire à l'échelle des personnes. En fonction de nombreux facteurs, des personnes issues de différentes communautés religieuses vont s'entendre et faire des choses ensemble, alors que d'autres personnes ne vont pas forcément s'entendre ou ces interactions ne seront pas considérées comme une priorité et que rien ne sera organisé. M. Nguea participe chaque année, à un temps de recueillement avec un imam de la Loire, pour rendre hommage aux personnes migrantes mortes lors de leur traversée de la Méditerranée, pour se rendre en Europe (au-delà des confessions religieuses, ce sont des êtres humains qui meurent).

Ces instants sont rares et mériteraient d'être plus nombreux. Des conférences peuvent être organisées, mais plus spécifiquement entre deux religions. Il me semble qu'il n'existe pas en France, une entité chargée d'organiser des événements interreligieux. Ces événements se font par l'intermédiaire des religions elles-mêmes. Au niveau des interactions interreligieuses, il existe en France le bureau central des cultes chargé de rassembler les grands représentants religieux des différentes religions en France, et de pouvoir échanger avec des représentants de l'État. L'Eglise Protestante Unie de France fait partie, avec d'autres églises protestantes, de la Fédération protestante de France créée en 1905 et qui représente le protestantisme français auprès de l'État. Ces représentants religieux représentent chacun une organisation qui fédère différentes associations culturelles au niveau local.

Ces interlocuteurs auprès des pouvoirs publics connaissent aussi des déclinaisons à l'échelle locale, où les préfectures peuvent solliciter les représentants religieux locaux. La Fédération protestante de France organise les services d'aumôneries protestantes à l'échelle nationale et est amenée à mener le dialogue interreligieux avec les autres grandes instances religieuses. Le lien entre le protestantisme et le judaïsme est parmi ceux qui sont les plus forts. Partageant des caractéristiques historiques et culturelles communes, elles disposent d'une relation singulière. Pour M. Veldhuizen, il est important d'avoir une diversité religieuse et de ne pas avoir une même manière de voir les choses. Il existe les relations interconvictionnelles, c'est-à-dire des relations entre des institutions religieuses et des associations de libres penseurs.

UNE VIE PAROISSIALE

La vie au sein de la communauté est importante et de multiples échanges ont lieu pour organiser la vie communautaire. Ces échanges ont lieu sur des thématiques différentes. Il existe chez les Protestants ce qu'on appelle des églises de maison, où des fidèles se rassemblent en petits groupes une fois par mois. La laïcité a été un sujet abordé lors d'un de ces moments de rencontres. À travers une approche interactive, M. Veldhuizen et M. Nguea ont organisé des rencontres avec les fidèles pour parler des services d'aumôneries et des interactions qu'engendre la laïcité dans la vie d'un croyant et d'une communauté.

La laïcité n'est pas un sujet fréquemment abordé dans la vie de la paroisse, mais ils essaient d'organiser des temps d'échanges pour permettre aux fidèles de pouvoir partager sur le sujet. Le fait que la communauté protestante, en France et à l'échelle locale, soit présente depuis un certain nombre d'années permet d'aller plus facilement au-delà des préjugés de la laïcité. Elle fait partie de la vie quotidienne, même si on ne la nomme pas. La laïcité n'est pas un non-sujet. Le cadre actuel convient pour une bonne partie des gens, même s'il existe toujours des personnes n'étant pas en accord avec tous les éléments de ce principe.

La vie d'une paroisse en milieu rural et en milieu urbain peut être un peu différente, mais globalement, les missions sont les mêmes. Il existe des jumelages entre les villes, mais également entre les paroisses. En Allemagne, la conception de la laïcité n'est pas la même qu'en France. Lors de ces jumelages, des rencontres étaient organisées. Lors de la venue de paroissiens d'Annonay en Allemagne, lorsqu'il était pasteur sur la paroisse d'Annonay, une réception était organisée à la mairie, en présence du maire et du pasteur. Lors de la venue de paroissiens allemands à Annonay, la rencontre était différente, puisque les fidèles n'ont pas rencontré le maire comme c'était la coutume en Allemagne.

FORMATION DE PASTEUR

Les pasteurs sont amenés à changer de paroisse plusieurs fois dans leur ministère. Pour devenir pasteur dans l'Église protestante unie de France, il faut au minimum disposer d'un master 2 en théologie protestante. Ces facultés de formation sont des établissements privés, situés principalement à Paris et Montpellier, voire Strasbourg, qui est une faculté de théologie publique. Il existe d'autres facultés de théologie, notamment celles plus tournées vers les églises évangéliques, pour des pasteurs qui vont être dans d'autres unions d'églises, au sein du protestantisme. Dans le cursus de formation, chaque personne doit passer devant la commission des ministères, composée de 10 membres élus au niveau national, une fois par an. Cette commission est composée de 5 pasteurs et 5 non-pasteurs, et permet de suivre la progression à travers des entretiens dans leur cursus de formation. Pour pouvoir accéder au master 2, il faut avoir la validation de la commission. Cette deuxième année de master permet aux futurs pasteurs d'être formés en partie directement au sein de la paroisse, auprès de pasteurs en exercice et expérimentés.

Par la suite, les pasteurs sont mis dans une situation de prophanat, c'est-à-dire que les jeunes pasteurs sont placés au sein d'une paroisse, en plein exercice. Un accompagnement sur ces deux années est fait pour assister au mieux les nouveaux pasteurs. Ils doivent repasser une nouvelle fois devant cette commission, pour pouvoir être officiellement reconnus comme pasteur, aussi appelée ordination reconnaissance de ministère. Leur affectation fonctionne sous la forme d'un mandat de six ans, renouvelable une fois par paroisse. Un pasteur peut rester sur une même paroisse pendant 12 ans, et doit après changer de territoire. Pour être affecté à telle ou telle paroisse, il faut avoir l'accord du pasteur et du conseil presbytéral, ainsi que d'une instance régionale. M. Nguea est présent à Saint-Étienne depuis deux ans, et exerçait auparavant dans une paroisse plus rurale, dans la Drôme. Avant de devenir pasteur, il explique avoir fréquenté une aumônerie protestante car il se posait beaucoup de questions, comme les jeunes générations peuvent se poser les mêmes aujourd'hui. Il a suivi des études à la faculté de théologie protestante de Montpellier et de Paris

Après avoir obtenu le BAFD et le BPJEPS dans le domaine de l'animation, il a travaillé comme directeur d'accueils de loisirs, tout en poursuivant son cheminement vers le ministère pastoral et devenir pasteur. À travers son parcours, il souhaite partager ce qu'il aime ainsi que ce qui l'a guidé jusqu'à aujourd'hui. M. Veldhuizen a été, avant d'être à Saint-Étienne, en poste sur une paroisse en Ardèche. Avant de devenir pasteur, il a fréquenté le monde culturel, mais aussi associatif et de la solidarité internationale après ces études. Après son proposanat, il a rejoint différentes paroisses, dans le but de partager des choses et d'être en accord avec ses propres convictions.

LA LAÏCITÉ, MENACÉE ?

Pour M. Nguea, L'islam n'était pas présent en 1905 sur le territoire métropolitain, mais cette religion l'est aujourd'hui, L'un des grands défis est de permettre à l'islam de trouver sa place dans la société française. Pour M. Veldhuizen, « *la loi de 1905 permet tout à fait à l'islam de trouver sa place* ». Les difficultés que l'on connaît aujourd'hui viennent de difficultés d'évènements passés. On ajoute à cela la ghettoïsation, c'est-à-dire le fait de rassembler dans des quartiers des minorités venues de différents endroits, et qui ne permet pas une intégration adéquate dans la société française. Il existe en France un racisme, qui, couplé à des évènements internationaux tendus, a rendu complexe la gestion de la question de la place de l'islam. Une reprise politique en est née, alignée sur une approche conservatrice contre l'islam. Il s'est créé en France, par la politique, une dangerosité de l'islam, dans le débat public. L'islam est devenu un problème politique. La France, à travers son histoire, a souvent cherché l'uniformité entre ses citoyens, pour n'en faire plus qu'un. Pour certains, cette uniformité est défiée par l'islam, qui contreviendrait au mode de fonctionnement du modèle français. Une peur peut s'installer par l'ignorance. On ne connaît que peu l'islam et cette méconnaissance nuit à son intégration.

LA LAÏCITÉ D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Pour M. Veldhuizen, « *nous lutterons plus efficacement contre les tendances extrémistes et séparatistes en favorisant le dialogue avec toutes les personnes qui le veulent* ». Il existe de nombreuses personnes souhaitant y participer, ainsi que des personnes qui sont ouvertes à l'évolution de leur point de vue. La culture religieuse, la connaissance des religions et le fait de permettre aux individus de poser toutes leurs interrogations apparaissent comme des enjeux importants pour M. Nguea.

Il faut que l'on puisse exprimer ses convictions « *sans peur, et dans le respect de tous les autres* ». Il faut observer une évolution de notre capacité à débattre, de notre esprit critique, si on veut préserver un vivre-ensemble apaisé. Le protestantisme est ouvert à la pluralité des opinions et des interprétations. Que ce soit sur des questions religieuses ou de société, c'est par l'échange et la confrontation des idées que l'on lutte le mieux contre l'endoctrinement. La recherche de la diversité de pensée est une composante essentielle pour le fonctionnement adéquat d'une société. Le débat public doit pouvoir écouter une variété d'acteurs, dont les religions font partie. Le débat en France concernant la place de la religion doit s'apaiser pour devenir plus constructif. Les politiques ont leur responsabilité, mais les médias en ont aussi. Ils fournissent des clés de lecture sur la compréhension de notre société et ont une influence sur les personnes qui les écoutent. Cette responsabilité est collective et nous demande de travailler ensemble pour résoudre les problèmes qui se posent.